
SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 20 JUILLET 1921

Budget général des Recettes et des Dépenses
pour l'exercice 1921 (1).

TABLEAU XVI. — NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS (2).

Rapport fait au nom de la Commission des Finances,
par M. le baron de MÉVIUS.

Présents : MM. DE SADELEER, président ; CAPPELLE, le comte CORNET
D'ELZIUS DE PEISSANT, DE BAST, DELANNOY, DESPRET, HUISMAN-VAN
DEN NEST, LIEBAERT et le baron DE MÉVIUS, rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget des Non-valeurs et Remboursements n'a amené aucune obser-
vation de la part des membres de votre Commission des Finances. Par suite
de la suppression des articles 14 et 15 du projet primitif, et qui s'élevaient
à 197,000 francs, le montant des crédits demandés s'élève à 26,205,000 fr.,
que votre Commission à l'honneur de vous prier d'approuver.

Le Rapporteur,
Baron DE MÉVIUS.

Le Président,
L. DE SADELEER.

(1) Projet de loi n° 191.

(2) Voir *Annales parlementaires* de la Chambre des Représentants, séance du 8 juillet 1921.